

**LOCTITE®**

Número de Révision: 006.0

Date de sortie: 09/23/2014

**1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION**

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE SF 770 PRIMER known as 770 Primer Prism®</b>	<b>Numéro IDH:</b>	229731
<b>Utilisation du produit:</b>	Primaire	<b>numéro d'item</b>	18397
<b>Raison sociale:</b>	Henkel Canada Corporation 2515 Meadowpine Boulevard Mississauga, Ontario L5N 6C3	<b>Région:</b>	Canada
		<b>Votre contact:</b>	Téléphone: 905.814.6511 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE: MÉDECIN : Centre Anti-Poison 1-877-671-4608 (appel à frais virés) ou 1-303-592-1711 TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300 1-703-527-3887 (appel à frais virés) Internet: www.henkelna.com

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Etat physique:</b>	Liquide	<b>VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE</b>	<b>Classes WHMIS de danger:</b>	B.2, D.2.B
<b>Couleur:</b>	Transparent, incolore, Clair			
<b>Odeur:</b>	Aliphatique			
<b>DANGER:</b>	<b>INFLAMMABLE!</b> <b>NOCIF EN CAS D'INHALATION.</b> <b>NOCIF OU MORTEL EN CAS D'INGESTION.</b> <b>PEUT ENTRAÎNER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DE LA PEAU ET DES YEUX.</b> <b>LES VAPEURS PEUVENT CAUSER UN RETOUR DE FLAMME.</b>			

**Voies d'exposition pertinentes:** Ingestion, Peau, Poumons, Yeux**Effets potentiels sur la santé**

<b>Inhalation:</b>	Le résidu laissé après l'évaporation du solvant est destructif pour les muqueuses. Les vapeurs peuvent entraîner des céphalées, des nausées, des étourdissements et une irritation des voies respiratoires. Effets sur le système nerveux central.
<b>Contact avec la peau:</b>	Peut irriter par dégraissage de la peau. Le résidu laissé après l'évaporation du solvant est destructif pour la peau. Rougeur.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Le résidu restant après l'évaporation du solvant est destructif pour les yeux. Les vapeurs peuvent irriter les yeux. Le contact avec les yeux entraînera une irritation.
<b>Ingestion:</b>	Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation des muqueuses.

**Conditions existantes aggravées par une exposition:** Troubles de la respiration, de la peau et de la vue.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substances dangereuses	Numéro CAS	%
n-Heptane	142-82-5	60 - 100

#### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.
<b>Indication pour le médecin:</b>	L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire ou une pneumonie par aspiration.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Point d'éclair:</b>	-2 °C (28.4 °F)
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	1.1 % Upper/lower explosion limit
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	6.7 % Upper/lower explosion limit
<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Poudre sèche, mousse ou dioxyde de carbone.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients fermés pour empêcher que la pression ne monte et qu'une inflammation spontanée ou une explosion ne se produisent s'ils sont exposés à une chaleur extrême.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas et confinés, parcourir de grandes distances jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme.
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote.
<b>Sensibilité aux chocs mécaniques:</b>	Non disponible
<b>Sensibilité aux décharges électrostatics:</b>	Non disponible

#### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Enlever toute source d'ignition. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Assurer une ventilation adéquate. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation:</b>	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.
----------------------	--

**Stockage:**

Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 0 °C (32°F) et 49 °C (120.2 °F)  
Garder dans un endroit frais, bien ventilé. Garder le récipient fermé.  
Entreposer à l'écart des sources d'inflammation.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit, communiquer avec le Canada Customer Service de Henkel au 800-263-5043.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
n-Heptane	400 ppm TWA 500 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m <sup>3</sup> ) PEL	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de protection chimique.

**Protection de la peau:**

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Transparent, incolore, Clair
<b>Odeur:</b>	Aliphatique
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	35 mm/hg (20 °C (68°F))
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	0.68
<b>Densité de vapeur:</b>	3.45
<b>Point d'éclair:</b>	-2 °C (28.4 °F)
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	1.1 % Upper/lower explosion limit
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	6.7 % Upper/lower explosion limit
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation:</b>	2.7 (Éther = 1)
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Immiscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	99.9 %; 680 g/l

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Aucune donnée
<b>Produits incompatibles:</b>	Acides. Oxydants.
<b>Conditions à éviter:</b>	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produits toxicologiquement synergiques: Non disponible

Voyez ce qui suit concernant l'irritabilité du produit, la sensibilisation au produit, la cancérogénéicité, la toxicité pour le système reproductif, la tératogénéicité et la mutagénéicité.

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)	ACGIH Cancérigène
n-Heptane	Non	Non	Non	Non

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effets sur la santé/Organes cibles
n-Heptane	Inhalation LC50 (, 4 h) = 103 mg/l	Système nerveux central, Irritant

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Dans cette section, la classification d'expédition est applicable seulement pour l'emballage en vrac. La classification d'expédition peut être différente pour l'emballage non-vrac, des exemptions peuvent s'appliquer. Se reporter aux documents d'expédition pour la classification transport spécifique.

### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: HEPTANES  
Division: 3  
Numéro d'identification: UN 1206  
Groupe d'emballage: II

### Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Heptanes  
Division: 3  
Numéro d'identification: UN 1206  
Groupe d'emballage: II  
Exceptions: Peut être considéré produit de consommation, ID8000, (Pas plus de 500 ml)

### Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: HEPTANES  
Division: 3  
Numéro d'identification: UN 1206  
Groupe d'emballage: II  
Exceptions: Quantité limitée (pas plus de 1 L).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 16

E produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Préparé par: Catherine Bimler, Affaires Réglementaires Spécialiste

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.